

2 7 MARS 2018

DÉCISION n° 2018 - 75 du portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1^{er}: M. DE CHAMPS Christophe est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 27 MARS 2018

Direction des dispositifs médicalix de diagnostic et des plateaux techniques

Thierry SIRDRY